



N° 1a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 17
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS: Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES: Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS: Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Tarifs 2026 - Espace cinéraire - Columbarium*

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2026 différents tarifs supérieurs à 1000 € pour l'espace cinéraire et columbarium.

Madame le Maire propose donc que la concession pour **une caverne** d'une durée de 50 ans soit portée à **1326,00 €** et pour 4 corps maximum. L'ouverture de la caverne doit être effectuée par le marbrier à la charge du concessionnaire.

Elle précise que le prix pour la concession de 15 ans et 30 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 059-215902560-20251218-D1_12_2025-DE

Pour les **columbariums** d'une durée de 50 ans, Madame Le Maire propose que le prix soit porté à **1103,00 €**, et pour 3 corps maximum. Chaque ouverture de la case du columbarium sera facturée **55,00 €** ; seule la gravure reste à la charge du concessionnaire.

Les frais de non renouvellement, liés à l'achat d'une nouvelle plaque seront facturés au concessionnaire abandonnant la case du columbarium, au prix coûtant.

Elle précise également que le prix pour un columbarium d'une durée de 15 ans et 30 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,

Pascal MARY,

Séance du Conseil : Adopté
POUR 17
CONTRE 0
ABSTENTION 4



N° 1b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 15

Ayant pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAPANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Tarifs 2026 - Location de la salle des fêtes pour les Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN, les Comités d'entreprises et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN*

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; Au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2026 différents tarifs de location de la salle des fêtes supérieurs à 1000 €.

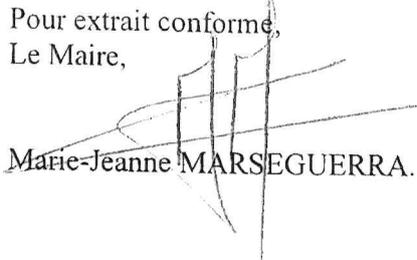
Elle propose le barème suivant :

1°) Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN	
- Salle des Fêtes	1 548 €
- Salle des Fêtes + cuisine	1 710 €
2°) Comité d'entreprise et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN	
- Salle des Fêtes	1 907 €
- Salle des Fêtes + cuisine	2 051 €

Madame Le Maire précise que le prix de la location de vaisselle ainsi que le prix de la mise à disposition du cube de sonorisation ont été fixés dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

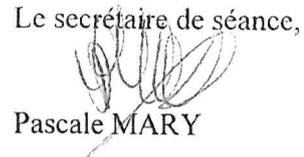
Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,


Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 17
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES: Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS: Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget 2025 : décision modificative n°4

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°5 du 3 avril 2025 approuvant le vote du Budget Primitif de 2025,

Vu le courriel de la trésorerie de Villeneuve d'Ascq en date du 30 octobre 2025, sollicitant la récupération de l'avance imputée au compte 238 pour les **LOT 1 et 2** du marché n° **25-01-MAR** « **Travaux de renforcement de charpente – salle des sports Cousin** »,

Considérant que le **CCAP du marché n° 25-01-MAR** fixe un seuil contractuel d'avancement de 80 % pour la récupération intégrale de l'avance,

Considérant que le **LOT 1** du marché a atteint ce seuil contractuel de 80 %, rendant nécessaire la récupération de l'avance d'un montant de **17 976,73 €**,

Considérant que le **LOT 2** du même marché a également atteint le seuil contractuel de 80 %, nécessitant la récupération de l'avance correspondante d'un montant de **9 108,09 €**,

Considérant que ces opérations d'ordre impliquent le transfert des avances du compte 238 vers le compte d'immobilisation définitif 2131,

Considérant que ces opérations sont neutres pour le budget mais nécessitent l'ouverture des crédits correspondants au chapitre 041,

Il y a lieu d'effectuer les ajustements suivants en section d'investissement :

DM	Dépense	Recette
Investissement	Chapitre 041 (art 2131) 17 976,73 €	Chapitre 041 (238) 17 976,73 €
Investissement	Chapitre 041 (art 2131) 9 108,09 €	Chapitre 041 (238) 9 108,09 €

L'équilibre budgétaire est préservé ; le montant total des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 3 560 938, 51 €

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative ainsi présentée.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de décision modificative.

Pour extrait conforme.
Le Maire.

Marie-Jeanne MARSEGUERRA

Le secrétaire de séance

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 17
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETARE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget 2025 : décision modificative n°5

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la délibération n°5 du 3 avril 2025 approuvant le vote du Budget Primitif de 2025,
Vu l'obligation du changement de gaz de l'ensemble de nos bâtiments et la nécessité de réaliser le réglage nécessaire des appareils,
Vu la réglementation en vigueur, qui précise que GRDF nous délègue la réalisation de ces interventions et le paiement des intervenants qui serait remboursé par la suite,

Considérant que la commune finance temporairement des travaux pour le compte de GRDF,

Il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires en investissement, en utilisant les comptes 4581 / 4582 qui n'impacteraient pas le résultat de la commune,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 059-215902560-20251218-D3_12_2025-DE

Les modifications sont les suivantes :

DM 5	Dépense	Recette
Investissement	Compte 458101 - 7 367,48 €	Compte 458201 + 7 367,48 €

L'équilibre budgétaire est préservé ; le montant total des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 3 568 305,99 €.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative ainsi présentée.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de décision modificative.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 4a

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 16
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « A.D.M.R »*

L'association « A.D.M.R » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 12500,00 €.

Monsieur DEHAUT intéressé ne prend pas part au vote.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 16
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 5



N° 4b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER - WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Graine et bon sens »*

L'association « Graine et bon sens » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



N° 4c

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Atelier des couleurs»*

L'association « Atelier des couleurs» a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4d

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « A travers chants »*

L'association « A travers chants » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1000,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4e

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « AFAS »*

L'association « AFAS » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 550,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



N° 4f

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « APE »

L'association « APE » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1000,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4g

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETARE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Association aide à la défense aux victimes accidentées »*

L'association « Association aide à la défense aux victimes accidentées » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 300,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



N° 4h

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Basket club fretinois »*

L'association « Basket club fretinois » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2400,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4i

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Association de défense contre les nuisances aériennes ADNA2L »*

L'association « Association de défense contre les nuisances aériennes ADNA2L » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4j

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Club Fretinois de tennis de table »*

L'association « Club Fretinois de tennis de table » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4k

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 17
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Club de twirling – Black and Pink »*

L'association « Club de twirling – Black and Pink » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES: Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS: Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Jardins fleurs balcons»*

L'association « Jardins fleurs balcons» a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive et au regard des éléments présentés , insuffisants, Madame le Maire propose de ne pas attribuer de subvention.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



N° 4m

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES: Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS: Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Club féminin »*

L'association « Club féminin » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 400,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4n

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETARE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « EOLLIS»

L'association « EOLLIS» a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 976,20 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 40

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « JAF »

L'association « JAF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 5700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



N° 4p

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETARE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « L'atelier»*

L'association « L'atelier» a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 16500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4q

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FRÉDÉRIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES: Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS: Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « les amis de la vie rurale »*

L'association « les amis de la vie rurale » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 700,00 € et 150,00 € à titre exceptionnel.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4r

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Les Messagers de l'Avenir »*

L'association « Les Messagers de l'Avenir » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4s

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRÉSENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETARE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Recherche sur le cancer »*

L'association « Recherche sur le cancer » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4t

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 17
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « Les restos du coeur »

L'association « Les restos du coeur » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2100,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4U

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 17
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « Tonic forme»

L'association « Tonic forme» a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4v

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 17
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Union nationale des anciens combattants »*

L'association « Union nationale des anciens combattants » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 4w

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER - WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « USF »*

L'association « USF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 5700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N° 4x

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « PERM'ATELIER »*

L'association « PERM'ATELIER » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 800,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



N° 4y

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membre présents : 15
 Ayant pris part à la délibération : 17
 Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Yoga »*

L'association « Yoga » a déposé une demande de subvention pour l'année 2025.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
 POUR : 17
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY



N°5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 15

Ayant pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Exonération des pénalités de retard marché « travaux de renforcement de charpente de la salle Cousin » - Lot 2 BSM*

Madame le maire précise que les travaux de renforcement de la charpente de la Salle « Cousin » ont donné lieu à la passation d'un marché 25/01/MAR en 4 lots pour une durée de 5 mois (1 mois de préparation de chantier et 4 mois de travaux).

L'ordre de service a été notifié le 18 juin à l'entreprise Bois Scies Manufacture (BSM) pour le lot 2 (*Renforcement de la charpente Bois*) pour un montant global et tarifaire de 151 801,52 € HT avec une fin de chantier contractuel au 17/11/2025.

Cependant, la réception dudit marché n'a pas pu être réalisé à la date prévue. Il convient de rappeler que l'article 19.2.3 du CCAG travaux, indique qu'en cas de retard imputable au titulaire dans l'exécution des travaux, il est appliqué une pénalité journalière. Cette dernière est par ailleurs précisée dans le CCAP à l'article 16.1 du marché.

Cela étant, Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que le dépassement du délai contractuel de livraison n'est pas le fait du titulaire (BSM) mais d'un retard de livraison de son fournisseur qui ne lui a pas permis de réaliser les prestations dans les délais contractuels. Par ailleurs, Madame Le Maire précise que l'entreprise BSM a toujours été de très bonne composition dans la réalisation du chantier en réglant des incidents non prévisibles.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 059-215902560-20251218-D5_12_2025-DE

L'application des pénalités de retard est un droit contractuel de l'administration ; la commune a donc la possibilité de renoncer, partiellement ou totalement, aux pénalités de retard dues par le titulaire sous la réserve toutefois que cet abandon de créance ne puisse être assimilé à un avantage injustifié.

Au regard des éléments constitutifs invoqués par Madame Le Maire, et précisant que le retard constaté ne relève pas de la seule responsabilité de la société BSM, Madame Le Maire propose de renoncer à l'application des pénalités de retard à la société BSM dans la cadre de l'exécution du marché.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à l'application des pénalités de retard à la Société BSM dans la cadre de l'exécution du marché.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1



N°6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETINSEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 15

Ayant pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Cession de la parcelle sise rue du Maréchal Foch à FRETIN, cadastrée, AS 249 d'une contenance d'environ 424 m².*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur et Madame HOVART, domiciliés 39, rue du Maréchal FOCH à FRETIN, ont exprimé leur souhait d'acquérir une parcelle communale localisée à l'arrière de leur habitation, en zone UVD6-1. Il s'agit de la parcelle cadastrée AS 249 d'une superficie d'environ 424 m², actuellement louée à usage de jardin et dépourvue d'accès direct depuis la voie publique.

Par courrier en date du 15 juillet 2024, la brigade d'évaluation domaniale a fixé sa valeur d'aliénation à 40 € le m² compte tenu de son enclavement. L'office notarial de Templeuve, également sollicité, l'a estimé quant à lui, à 90 000 €.

Après étude, les services de la ville considèrent toutefois qu'un désenclavement peut éventuellement être envisageable par la propriété des demandeurs.

Au regard des évaluations et de cette possibilité, Madame le Maire propose de fixer le prix de cession à 40 000 €.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 059-215902560-20251218-D6_12_2025-DE

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la vente de ce terrain cadastré AS 249 d'une superficie d'environ 424 m² au prix de 40 000€
- Précise que les frais d'arpentage, de notaire, droits et honoraires relatifs à l'acte seront à la charge des acquéreurs,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte en l'étude de Maitres Potié et Lesage à TEMPLEUVE-EN-PEVELE
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4



N°7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 21
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES: Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS: Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Personnel communal – suppression de postes*

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant le tableau des emplois,

Compte tenu des avancements de grade et promotions internes de certains agents de la collectivité qui ont laissé des postes vacants, de l'évolution des postes pour ces agents et de la réorganisation des services qui en découle,

Il convient de supprimer les emplois correspondants.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La suppression** de 5 postes permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026 qui sont :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoints technique

↳ **Le tableau des effectifs se présente comme suit :**

◇ *Grade rédacteur à temps complet à raison de 35 heures*

- Effectif actuel du grade : 3
- Effectif nouveau du grade : 2

◇ *Grade de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures*

- Effectif actuel du grade : 1
- Effectif nouveau du grade : 0

◇ *Grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures*

- Effectif actuel du grade : 2
- Effectif nouveau du grade : 1

◇ *Grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures*

- Effectif actuel du grade : 20
- Effectif nouveau du grade : 18

Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des effectifs proposées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 21
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES : Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS : Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETARE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : *Adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)*

Consciente du défi financier que représente la transition énergétique et bas carbone du territoire, la **Métropole européenne de Lille (MEL) s'engage à soutenir les projets visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal.**

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, la MEL anime et coordonne un **dispositif mutualisé de valorisation des actions éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE)**, dont peuvent bénéficier les services de la MEL, les communes volontaires et autres structures éligibles du territoire (CCAS, Syndicat, ...). La MEL propose ainsi aux adhérents de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Sur la période 2019-2024, le dispositif métropolitain a permis de valoriser 453 GWh cumac, pour une recette totale de plus de 3 millions d'euros dont plus de 1,7 millions d'euros ont été reversés aux communes adhérentes et à la FEAL (Fédération d'Éclairage public de l'Arrondissement de Lille).

Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) est l'un des principaux instruments nationaux de maîtrise de la demande en énergie, qui s'apprête à entrer dans sa sixième période à compter du 1^{er} janvier 2026 avec des objectifs renforcés.

Conformément aux objectifs inscrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), **le Conseil métropolitain a validé le 17 octobre 2025 la poursuite de cette offre de service mutualisée pour la période 2026-2027 selon l'article L. 5215-27 du CGCT.**

Ce service mutualisé est mis à disposition des communes volontaires, via l'adoption d'une convention de prestation de service conclue avec la MEL, définissant précisément les modalités de mise en œuvre pour la période 2026-2027 selon l'article L. 5215-27 du CGCT.

En tant que tiers-regroupeur des CEE, la MEL :

- pilote et coordonne ce nouveau dispositif, en affectant un agent dédié ;
- met à disposition des outils d'accompagnement, notamment un outil de gestion numérique qui permet de vérifier l'éligibilité des projets, de simuler la recette attendue, de constituer les dossiers et de transmettre les pièces justificatives nécessaires ;
- réalise a minima un dépôt par an auprès du Pôle national des CEE des demandes de certification complétées via l'outil de gestion numérique, correspondant à une action éligible au regard des critères CEE et réceptionnée entre le 15 mars 2025 et le 31 décembre 2027 ;
- réceptionne les CEE sur son compte EMMY au bénéfice des membres du regroupement ;
- vend les CEE pour le compte des membres du regroupement, à un partenaire financier préalablement identifié via un Appel à manifestation d'intérêt garantissant **un prix compétitif fixé à 8,02 € par MWh cumac minimum, garanti entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2027.**
- puis redistribue à chaque membre du regroupement la recette de la vente selon le nombre de CEE obtenus par chacun.

La commune, membre du regroupement :

- s'engage à confier à la MEL le soin de valoriser ses CEE dans le cadre du regroupement ;
- identifie un référent technique CEE ;
- s'assure de l'éligibilité et de la recevabilité de ses actions d'efficacité énergétique ;
- crée et complète son dossier de demande de certification, depuis l'outil numérique mis à disposition, au plus tard dans les 3 mois à compter de la réception des travaux ;
- perçoit de la part de la MEL **la recette de la vente de leurs CEE, et rembourse les frais de gestion à la MEL d'un montant maximum de 0,33 € par Mwh cumac généré.**

La valorisation des CEE représente un double levier :

- un levier financier supplémentaire pour favoriser le passage à l'action ;
- un levier technique visant à garantir un haut niveau de performance énergétique.

Cette offre de service complète une palette d'outils déployée par la MEL, visant à accompagner les communes vers la rénovation durable de leur patrimoine :

- le service de Conseil en énergie partagé/Économe de flux, accompagnant 59 communes de moins de 15 000 habitants,
- le fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, ouvert à toutes les communes et doté d'une enveloppe de 25 millions d'euros,
- le Contrat de chaleur renouvelable territorial, soutenant tous les projets de production de chaleur renouvelable éligibles avec l'appui de l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 059-215902560-20251218-D8_12_2025-DE

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie pour la période 2026-2027 ;
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille la convention de prestation de service mutualisé ;
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY,

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 15
Ayant pris part à la délibération : 21
Date de convocation : 12/12/2025

Le jeudi 18 décembre 2025, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARY - Mrs MIANOWSKI - FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - Mmes DELEMARRE - CARLIER - D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme DE WILDE

REPRESENTES: Mr PERIMONY - Mme CARPENTIER - Mrs SEYNAEVE - THOMY - Mmes CAZIER- WIPLIE

ABSENTS: Mme HENNION - Mr MADDELEIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Pascale MARY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Mise en place d'un dispositif de « Chèque Activité » en faveur des enfants et jeunes Fretinois

Le Conseil municipal, Considérant que la pratique régulière d'activités culturelles, sportives ou scientifiques contribue au développement personnel, social et éducatif des enfants et des jeunes.

Considérant qu'il appartient à la commune de faciliter l'accès de tous les jeunes Fretinois à ces activités, notamment en réduisant les obstacles financiers rencontrés par certaines familles.

Considérant que plusieurs collectivités territoriales ont déjà mis en place des dispositifs similaires, favorisant l'inclusion, la cohésion sociale et le dynamisme associatif local.

Après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1 – Création du dispositif « Chèque Activité »

Il est institué, pour les enfants à partir de 4 ans et les jeunes mineurs domiciliés à Fretin, un dispositif d'aide financière communale appelé « Chèque Activité », destiné à faciliter l'inscription à une activité culturelle, sportive, scientifique ou de loisirs éducatifs.

SLOW

Article 2 – Bénéficiaires et modalités d'attribution

Chaque enfant ou jeune remplissant les conditions de domicile et d'âge pourra bénéficier d'un chèque annuel d'activité d'un montant fixé ultérieurement par délibération du Conseil municipal. Le montant attribué pourra, le cas échéant, être modulé selon les revenus du foyer ou être uniforme pour l'ensemble des bénéficiaires, selon les orientations retenues. Le chèque sera déductible des frais d'inscription ou de participation facturés par les structures partenaires.

Article 3 – Agrément des opérateurs

Pour participer au dispositif, les opérateurs (associations, clubs, structures culturelles...) devront obligatoirement :

1. Justifier d'une existence légale déclarée.
2. Proposer une activité encadrée, respectant les normes légales de sécurité et assurée par des personnes qualifiées.
3. Exercer l'activité sur le territoire de Fretin.
4. Signer une convention d'objectifs et de moyens avec la commune précisant les modalités d'utilisation des chèques et les obligations réciproques.

Article 4 – Mise en place d'une commission

Une commission municipale ad hoc est créée afin : • d'élaborer la convention-type. • de définir la valeur du chèque et la méthode éventuelle de modulation. • de préciser les modalités opérationnelles du dispositif. Les conclusions de cette commission seront soumises au Conseil municipal pour validation définitive.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le dispositif sera lancé à compter de l'adoption définitive de ces éléments et de la signature des conventions avec les opérateurs partenaires

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,

Pascale MARY.

Séance du Conseil : Non Adopté
POUR : 4
CONTRE : 17
ABSTENTION : 0